

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00151

SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES UNITES DE TRAITEMENTS DES EAUX USEES - AVENANT N°1 AU MARCHE N°2015ASRI223

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160325-D20160015110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES UNITES DE TRAITEMENTS DES EAUX USEES - AVENANT N°1 AU MARCHE N°2015ASRI223

En 2015, Saint-Etienne Métropole a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes Vincent Desvignes Ingénierie en vue des travaux de mise en conformité des unités de traitements des eaux usées de la commune de Saint-Christo-en-Jarez, pour une enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage de 960 000 € HT décomposée comme suit :

- Station d'épuration Bourg : 740 000 € HT,
- Station d'épuration Borgia : 220 000 € HT.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été fixé :

- Pour la tranche ferme (AVP-PRO) à 11 100,00 € HT,
- Pour la tranche conditionnelle 1 (TC1) Bourg (ACT-EXE-DET-AOR) à 14 350,00 € HT,
- Pour la tranche conditionnelle 2 (TC2) Borgia (ACT-EXE-DET-AOR) à 6 650,00 € HT

Complété par les prestations supplémentaires suivantes :

- Mission complémentaire n°1 étude loi sur l'eau Bourg : 2 400,00 € HT,
- Mission complémentaire n°2 étude loi sur l'eau Borgia : 2 400,00 € HT,
- Mission complémentaire n°3 dossier épandage : 2 200,00 € HT.

Suite aux résultats de l'étude d'incidence, présentés le 4 mars 2016 lors du comité de pilotage du projet (DDT-Police de l'Eau, Département de la Loire, commune de Saint-Christo-en-Jarez et la Direction Assainissement et Rivières de Saint-Etienne Métropole), il est nécessaire de revoir la filière pressentie initialement pour la station d'épuration Bourg de type "Filtre Planté de Roseaux" (FPR).

En effet, deux solutions ont été identifiées dans le programme de travaux annexé au dossier de consultation des maîtres d'œuvre : la solution 1 prévoyait une filière FPR et la solution 2 une filière "boues activées". Afin de respecter au mieux les objectifs de qualité du cours d'eau, la solution 1 doit être remplacée par la solution 2. De plus, pour limiter l'impact de la future station sur le milieu récepteur, une prestation supplémentaire « Déplacement rejet » est ajoutée au marché.

Aussi, dans ce contexte, il est nécessaire :

- d'une part, de revoir l'enveloppe financière allouée à ces travaux :

Enveloppe financière initiale :

	Montant alloué aux travaux
FPR Bourg (curage lagunage compris) Destruction station La Roche et transformation en poste de relevage	740 000 €
FPR Borgia- Maison neuve	220 000 €
Total	960 000 €

Enveloppe financière réévaluée :

	Montant alloué aux travaux	
Boues activées Bourg (curage lagunage compris) Destruction Station La Roche et transformation en poste de relevage	970 000 €	indiqué dans le programme de travaux
Déplacement rejet afin de limiter son incidence sur le milieu récepteur	35 000 €	étudié dans l'étude d'incidence
FPR Borgia- Maison neuve	220 000 €	indiqué dans le programme de travaux
Total	1 225 000 €	

- d'autre part, de réévaluer le forfait provisoire de rémunération sur la partie de la mission portant sur ladite station, afin de tenir compte des journées supplémentaires de travail à réaliser lors des phases PRO, ACT, EXE, DET et AOR.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre passe donc de 32 100,00 € HT à 38 100,00 € HT soit une augmentation de 18,69 %.

Ce nouveau montant est réparti de la manière suivante :

- tranche ferme (AVP-PRO) : 12 600,00 € HT,
- tranche conditionnelle 1 (TC1) Bourg (ACT-EXE-DET-AOR) : 18 850,00 € HT,
- tranche conditionnelle 2 (TC2) Borgia (ACT-EXE-DET-AOR) : 6 650,00 € HT.

Enfin, pour une meilleure gestion comptable du marché, il est proposé de scinder les montants AVP et PRO de la tranche ferme au prorata entre les stations d'épuration Bourg et Borgia.

Les montants de la tranche ferme sont ainsi découpés de la façon suivante :

- Station d'épuration Bourg AVP : 4 102,00 € HT,
- Station d'épuration Bourg PRO : 6 235,00 € HT,
- Station d'épuration Borgia AVP : 898,00 € HT,
- Station d'épuration Borgia PRO : 1 365,00 € HT.

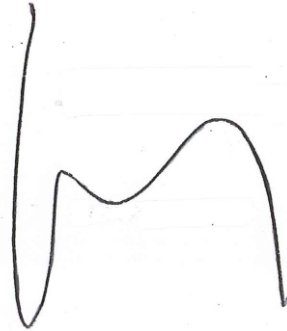
Afin de prendre en compte l'ensemble des modifications susvisées, il convient de prendre un avenant au marché. Cet avenant entraînant une augmentation de plus de 5% montant initiale du marché, il appartient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'en autoriser la signature.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché 2015ASRI223 passé avec Vincent Desvignes Ingénierie.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD